

Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2023

1/ Composition du jury

Le jury était composé ainsi :

M. GINESY Eric	Inspecteur des affaires sociales de 1 ^{ère} classe - Président ;
M. BARRUEL Pierre	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle
Mme BERTSCH Adeline	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Mme CLEMENT Laurence	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Mme DAMBRUN Caroline	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Mme DE BIDERAN Cécile	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
M. FOURCROY Ludovic	Administrateur de l'Etat hors classe
Mme LASSUS-MINVIELLE Dominique	Administratrice de l'Etat hors classe
M. MUYS Christophe	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale
M. ROGER Emilien	Directeur d'hôpital hors classe

2/ Modalités d'organisation de l'examen professionnel

En application de l'arrêté du 17 juillet 2009 des ministres chargés du travail, des affaires sociales et du budget fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, la sélection par voie d'examen professionnel pour l'inscription au tableau d'avancement d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale se fonde sur les acquis de l'expérience professionnelle dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et sur l'aptitude à exercer des responsabilités supérieures. Cette sélection est organisée sur la base :

- de l'établissement, par le candidat, d'un dossier conforme au modèle fourni par l'administration. Le candidat fournit dans son dossier le descriptif de deux actions menées en qualité de membre du corps, qu'il juge pertinent de porter à la connaissance du jury ;
- d'une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, qui prend appui sur le dossier mentionné précédemment et se déroule comme suit : un exposé d'une durée de dix minutes maximum, présenté par le candidat et portant sur les fonctions exercées en qualité d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale ; un entretien, ensuite, d'une durée de vingt minutes avec le jury portant sur l'activité professionnelle du candidat, destiné à apprécier ses compétences professionnelles et techniques ainsi que sa capacité à se situer dans son environnement professionnel.

Seule l'épreuve orale est notée.

Le jury évalue donc les candidats/es au regard de leurs motivations, de leurs qualités de réflexion et d'analyse, de leur capacité à se situer dans leur environnement professionnel, de leur niveau des acquis de l'expérience professionnelle dans le corps, et de leur aptitude à exercer des responsabilités supérieures.

Les épreuves se sont déroulées sur une semaine, du 12 juin au 15 juin 2023. La réunion de la délibération finale s'est tenue le 16 juin 2022.

Le jury a été réparti en trois sous-jurys, le président participant à tour de rôle à ces trois sous-jury mais ne

s'exprimant pas sauf lorsqu'un des membres du sous-jury s'était déporté pour un candidat déjà connu. Le premier sous jury était composé de Mme Cécile DE BIDERAN, M. Ludovic FOURCROY, M. Emilien ROGER; le deuxième sous jury était composé de M. Pierre BARRUEL, Mme Laurence CLEMENT et Mme Dominique LASSUS-MINVIELLE ; le troisième sous-jury était composé Mme Adeline BERTSCH-MERVEILLEUX, Mme Caroline DAMBRUN et M. Christophe MUYS.

Les candidats ont été répartis entre les jurys de manière à éviter, dans la mesure du possible, les situations à risque de partialité signalées à la DRH, sur la base d'une grille de détection des différentes situations de partialité. Lorsqu'un membre du jury connaissait malgré tout un candidat, il s'est déporté en ne prenant pas la parole.

Pour chaque candidat, le jury complète une fiche d'évaluation qui évalue les différents critères (faible, moyen, bon, excellent) :

- Exposé
- Motivation
- Qualité de réflexion et d'analyse
- Capacité à se situer dans l'environnement professionnel
- Niveau des acquis de l'expérience professionnelle dans le corps
- Aptitude à exercer des responsabilités supérieures

La fiche comporte, outre la note, un bref commentaire littéral. Elle a été transmise aux candidats qui en ont fait la demande à l'issue de la communication des résultats.

Deux candidats ont demandé à avoir un entretien avec les membres du jury. Ces entretiens se sont tenus début juillet en visioconférence.

3/ Les résultats

Les principales données relatives à l'examen sont présentées dans le tableau ci-après.

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	Seuil d'admission	Taux de réussite (admis /présents)	% femmes	Age moyen des candidats
31	93	88	31	14,75/20	35.22%	64%	41

- *Une sélectivité encore accrue*

L'année 2023 se caractérise par le maintien à niveau élevé du nombre de candidats : 88 présents contre respectivement 96 en 2022 et 46 en 2021. Le taux de réussite à l'examen professionnel diminue, passant de 42 % en 2022 à 35% en 2023 après 48% en 2021.

- *Une majorité de femmes*

La proportion de femmes admises à l'examen s'élève cette année à 64%. Cette proportion est proche de celle observée en 2022 (67%) et 2021 (68%). L'âge moyen des candidats est de 41 ans (42 ans en 2022).

- *Un seuil d'admission plus élevé que les deux années précédentes*

31 candidats ont été admis. La note permettant d'être admis était cette année de 14,75/20, soit un seuil d'admission supérieur à celui de 2022 (13,25/20) et 2021 (13/20), traduisant un taux de sélectivité plus élevé, du fait de la progression du nombre de candidats, et d'une qualité de préparation à l'examen et de parcours professionnels globalement plus riches que les années précédentes, mais aussi du choix du jury d'étaler le spectre des notations.

4/ Les observations du jury

- *Une organisation générale de l'épreuve satisfaisante*

Le jury tient à souligner la qualité de l'appui apporté par la mission concours aux membres du jury, notamment quant aux modalités de fonctionnement du jury (formation aux fonctions de membres de jury, conseil dans l'établissement des procédures, respect des règles de non-discrimination, ...).

C'est la première fois que les épreuves se déroulaient dans les nouveaux locaux de la direction des ressources humaines, rue Olivier de Serres dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Les conditions d'accueil étaient globalement satisfaisantes, même si des salles bénéficiant d'un éclairage naturel seraient plus agréables pour les candidats et pour les membres du jury.

- *Si le dossier écrit n'est pas évalué, sa qualité est déterminante pour la préparation de l'entretien par les membres du jury*

Globalement, les dossiers écrits ont été préparés avec soin par les candidats, qui sont conscients que ce document détermine la première impression du jury par rapport aux candidats, et qu'il est utilisé par les membres du jury, et notamment le rapporteur, pour préparer l'entretien et les questions qui pourraient être posées. Le jury a cependant relevé quelques dossiers témoignant d'un investissement insuffisant de préparation et de relecture sur tout ou partie des points suivants (intérêt des cas présentés, complétude des informations, capacité de synthèse et présentation).

La vigilance des candidats est appelée sur le respect du caractère synthétique du dossier écrit, en évitant les redites entre les parties 2 (expérience professionnelle) et 3 (descriptif de deux actions). Sur la deuxième partie, les candidats ont bien respecté la consigne consistant à ne décrire dans le tableau de la Partie 2 que le parcours en tant qu'inspecteur de l'action sanitaire et sociale, tout en faisant référence, dans la sous partie relative à la présentation des acquis, à d'éventuelles expériences antérieures à l'entrée dans le corps de IASS, ou dans le cadre de détachements, de façon généralement succincte et directement liée aux qualités appréciées lors de l'examen professionnel.

Quelle que soit la qualité du dossier écrit, le jury prend en compte leur prestation le jour de l'examen professionnel.

- *Lors de l'entretien les candidats doivent démontrer leurs capacités d'analyse et de réflexion*

Dans l'ensemble, les candidats ont bien rappelé le « fil rouge » de leur parcours et démontré leur engagement pour porter les politiques publiques dans leurs différentes positions.

Ils ont globalement su répondre aux questions évaluant leurs connaissances dans leur champ d'intervention, et ont bien intégré les règles de l'examen professionnel.

Certains candidats ont paru moins bien préparés à des questions portant notamment sur les domaines où ils n'avaient pas exercé dans le cadre de leur parcours. Même lorsque le candidat admettait avoir une connaissance limitée sur le fond, le jury a valorisé les efforts pour situer leur réponse dans une vision d'ensemble, en faisant une référence

appropriée aux évolutions récentes du domaine considéré (réforme OTE pour les DDETS(PP), renforcement de l'échelon départemental dans les ARS, par exemple). Le jury a veillé à ne pas développer les questions de pure connaissance, mais invite les candidats à nourrir leurs réflexions personnelles sur les questions sanitaires et sociales au sens large pendant leur préparation. Au-delà du seul champ des affaires sociales, une bonne culture générale administrative constitue un atout pour des cadres qui seront amenés à exercer des fonctions de direction au sein de l'administration territoriale de l'Etat ou de ses opérateurs.

Si l'expression d'un point de vue personnel est attendu sur les questions posées, le jury a été attentif à l'expression d'un point de vue argumenté, en précisant les grandes étapes du raisonnement, et en proposant des illustrations précises.

En termes de posture professionnelle, le jury a valorisé la capacité des candidats à maintenir leur point de vue et leur analyse pendant les échanges avec le jury, sereinement et sans dogmatisme, et qui ne se sont pas laissés impressionner par l'épreuve.

Le jury attend des candidats qu'ils mettent en valeur, tant dans le dossier que dans leur prestation orale, les résultats des actions engagées et leur impact concret sur les usagers ou acteurs concernés, plutôt que les moyens mis en œuvre.

Les actions présentées portaient encore beaucoup sur la gestion de la crise Covid, mais cette dimension devrait logiquement se réduire dans les prochaines années. Le jury constate avec satisfaction des développements fréquents sur la participation des inspecteurs à des actions d'inspection contrôle, que ce soit dans la deuxième ou la troisième partie du dossier écrit et pendant l'entretien. Ces développements sont parfois accompagnés de réflexions personnelles plus larges sur les spécificités du corps des IASS, utiles dès lors qu'elles permettent de démontrer la qualité du candidat à situer son action dans un environnement institutionnel en évolution.

Comme l'an dernier, le jury a cherché à apprécier la réactivité et la capacité à innover des candidats dans le cadre de mises en situation : l'exercice a été plutôt réussi.

Le jury a valorisé les candidats ayant démontré au cours de l'entretien leur capacité à présenter de façon claire et pédagogique les enjeux stratégiques des politiques dont ils ont eu la charge, en faisant ressortir leur contribution propre aux résultats obtenus, tout en précisant le rôle de leur hiérarchie, de leurs collaborateurs, de leurs partenaires. Lorsque le candidat présentait un projet qu'il avait conduit, le jury a été attentif à sa capacité à faire ressortir les points essentiels, et les principales étapes du raisonnement pour les membres du jury moins familiers avec la politique évoquée. La capacité des candidats à argumenter et construire leur jugement ou leur position par rapport à des enjeux a été valorisée, de même que l'agilité intellectuelle pendant les échanges avec le jury.

Le jury a valorisé les candidats aux parcours variés, sans écarter des candidats aux parcours plus spécialisés mais qui démontraient à la fois une grande maîtrise de leur secteur et une capacité à situer leur action dans un ensemble global et à porter une vision stratégique et articulée avec l'environnement institutionnel et partenarial.

Le jury constate que certains candidats, qui se sont parfois présentés à de très nombreuses reprises aux épreuves de l'examen professionnel IHC, sont assurément de très bons inspecteurs, mais ne donnent pas au jury d'éléments indiquant une capacité de prise de hauteur suffisante pour accéder à des fonctions supérieures. Ce n'est pas un constat d'échec, et le jury tient à souligner que l'administration a aussi besoin de très bons inspecteurs pour le déploiement sur le territoire de ses politiques publiques.

L'épreuve orale obéit à des règles formelles

Globalement, la durée de l'exposé préliminaire a été respectée : un exposé dépassant le temps imparti est nécessairement interrompu et un exposé trop court donne l'impression d'une préparation insuffisante.

L'exposé ne doit pas être la reprise à l'identique, ou presque, du contenu des parties obligatoires du dossier papier dont le jury a pris connaissance. Le jury attend que la personnalité du candidat puisse transparaître dans une perspective dynamique du parcours et des acquis. Le plan annoncé doit être clair et suivi par le candidat.

Parmi les écueils à éviter, le jury relève comme l'an dernier la description trop détaillée d'outils techniques, sans décrire les enjeux auxquels ces outils doivent répondre. Le jury est sensible à l'indication des ordres de grandeur de l'exemple présenté par le candidat (nombre de bénéficiaires, montant des dotations budgétaires traitées, par exemple).

Le jury attend que les candidats maîtrisent les domaines de compétence des directions d'administration centrale, des directions territoriales, et la répartition des missions et/ou des fonctions entre préfecture et directions ou agences. Le caractère interministériel de certaines politiques n'est pas toujours suffisamment maîtrisé alors que l'on attend du candidat qu'il puisse se situer dans la chaîne administrative, voire politique quand le rôle des élus est essentiel.

5) Les recommandations du jury

Dans la suite des préconisations générales déjà formulées par les précédents jurys :

- Pour l'exposé oral : le candidat doit s'entraîner à gérer la durée de l'exposé et s'efforcer de contenir son stress. Cet exposé ne doit pas se limiter à une présentation chronologique et purement descriptive mais valoriser l'engagement du candidat et illustrer sa capacité d'entraînement des équipes.

- Pour l'entretien : le jury encourage les candidats à se tenir au courant des questions d'actualité et des problématiques ne relevant pas directement de leur champ d'exercice professionnel, et les incite à illustrer par des exemples concrets leurs capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse, et à exprimer clairement leur position de façon argumentée. Pour ce faire, les candidats doivent s'appuyer sur leur expérience acquise, tout en se projetant sur d'autres situations, qu'ils seraient susceptibles de connaître en qualité d'inspecteur hors classe.

Le Président de jury


Eric GINESY